



**VILLE DE
FEIGNIES**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat Général

03 27 68 39 06

j.contesse@ville-feignies.fr

2026 - 0617 - JC/RB/JS/AC/JFL

Affaire suivie par Jacky CONTESSE

ARRÊTÉ N° 166 /2026

RESTRICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

PLACE CHARLES DE GAULLE

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités territoriales),

Vu les articles R411-8, R411-25 et R411-26 du code de la route,

Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Vu les prescriptions de l'instruction interministérielle du 15.7.74 sur la signalisation routière, livre 1er, 8ème partie, et particulièrement l'article 133 paragraphe B,

Considérant que pour le bon déroulement de la ducasse prévue du samedi 29 août 2026 au 1 septembre 2026, il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et sécuriser la Place De GAULLE.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du mercredi 26 août 2026 à 8 heures au mercredi 2 septembre 2026 à minuit, les stationnements seront interdits sur la place Charles de Gaulle.

Article 2 : Les véhicules en infraction seront considérés en stationnement gênant (R417-10 du code de la route) et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière pour le motif de non respect d'un arrêté, aux frais et aux risques de leurs propriétaires.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbal, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté pourront être contestées auprès de la juridiction administrative dans un délai de 2 mois à dater de sa publication.

Le présent arrêté sera affiché 48 heures avant l'interdiction conformément à la réglementation, par les services technique de la commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du District de Police à Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes/Helpe,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maubeuge,
- Monsieur le Directeur de la société SEMITIB.

Feignies, le 17 juin 2026

Par délégation,

Alain COUVREUR

1er Adjoint au Maire



Correspondance administrative : Monsieur le Maire

Mairie de Feignies, Place Charles de Gaulle 59750 FEIGNIES

Tel 03 27 68 39 00 • Fax 03 27 68 22 66 • www.ville-feignies.fr